Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260223-2026_12-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A la majorité
Pour : 4
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/02/2026.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LANOË Christine, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : ROBERT Yann, THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : M. RAUFLET Didier

2026-12 – TAUX IMPOSITION 2026

Suite Madame le Maire présente le tableau N° 1288 M pour 2026 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels.

Le conseil municipal par vote à la majorité des suffrages exprimés :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1636 A du code général des impôts,

Décide de fixer les taux communaux de 2% pour l'année 2026 comme suit :

- *Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :* ***36.94 %***
  (Vote à la Majorité 4 Pour)
- *Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :* ***44.19 %***
  (Vote à la Majorité 4 Pour)
- *Taxe Habitation (TH) :* ***15.24 %***
  (Vote à la Majorité 4 Pour)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/02/2026
Le Maire
Anne RENAULT

Le secrétaire de séance
Didier Rauflet

MAIRIE DE BOISTRUDAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35150